

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 5 OCTOBRE 2020 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque de même que les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin et Stéphane-Alexandre Blais.

Est absent : Le conseiller Dial Lepage.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-10-05-01 Ouverture de la séance

2020-10-05-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

2020-10-05-03 Lecture et adoption du dernier procès-verbal

Après lecture, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire 14 septembre 2020 soit adopté.

2020-10-05-04 Liste des déboursés du mois de septembre

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 115 632,⁵⁴ \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2020-10-05-05 Correspondance (dons)

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant le projet de loi 67 dans lequel un article propose de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de types AIRBNB pour les résidences principales sur leur territoire.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue du gouvernement du Québec et annonçant un montant de 2,3 G\$ en aide financière aux municipalités et aux organismes de transport collectif pour les frais reliés à la pandémie de COVID-19.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de monsieur Jean-Claude Plourde, pour Solidarité Gaspésie, et concernant le document de réflexion Solidarité Gaspésie.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue du groupe GMob, demandant aux municipalités de réclamer des deux paliers gouvernementaux un plan d'urgence climatique, soit le Plan de la DUC, nommé les Chantiers de la Déclaration d'Urgence Climatique.

R.A.P.H., Baie-des-Chaleurs

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages qu'un don de 100 \$ soit versé à la Ressource d'aide aux Personnes handicapées Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine pour la campagne annuelle de financement, soit la campagne d'automne, qui se tient du 27 septembre au 31 octobre 2020.

2020-10-05-06 Suivi du maire concernant la situation du COVID-19

Monsieur le maire effectue un suivi sur les récents développements concernant la situation entourant le COVID-19.

**2020-10-05-07 Avis de motion – Règlement numéro 485-20
Relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts
d'eau**

Le conseiller Pierre Sarrazin donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 485-20, relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante

**2020-10-05-08 Vente d'immeubles pour taxes municipales
Délégation**

ATTENDU que la MRC de Bonaventure procédera à la vente d'immeubles pour taxes impayées;

ATTENDU QU'un ou des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité pourraient faire l'objet d'adjudication;

ATTENDU les mesures actuelles en lien avec la pandémie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de désigner madame Anne-Marie Flowers, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Bonaventure, à titre de représentante de la Municipalité de Saint-Siméon pour acquérir les immeubles qui n'auront pas pris preneur.

**2020-10-05-09 Nouvelle proposition d'entente à portée collective
Dossier # 415181 (adoptée en vertu de l'Article 59 de la LPTAAQ)**

CONSIDÉRANT la nouvelle proposition d'entente à portée collective qui a été adressée à la CPTAQ en date du 21 février 2017 par le Conseil de la MRC de Bonaventure ;

CONSIDÉRANT le Document de travail « Dossier numéro 415181 » qui a été transmis à la MRC de Bonaventure en date du 6 novembre 2018 par la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité Consultatif Agricole du territoire de la MRC de Bonaventure ont pris connaissance et analysé le contenu du Document de travail transmis par la CPTAQ en fonction du contenu de la nouvelle proposition d'entente à portée collective que la MRC avait adoptée en février 2017;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité Consultatif Agricole du territoire de la MRC de Bonaventure considère qu'il y aurait lieu de redemander à la CPTAQ de revoir sa position concernant la correction et/ou l'ajustement des limites de profondeurs et des extrémités des îlots déstructurés ce, notamment de manière à faciliter l'application sur le terrain des dispositions afférentes à cette entente à portée collective;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Bonaventure acceptait la nouvelle proposition d'entente à portée collective, telle que décrite dans le Document de travail « Dossier numéro 415181 » qui a été transmis à la MRC de Bonaventure en date du 6 novembre 2018 par la CPTAQ, relativement à l'identification des îlots déstructurés et des secteurs agroforestiers;

CONSIDÉRANT que le contenu du « Compte rendu de la demande et orientation préliminaire » daté du 11 mars 2020 que la CPTAQ a acheminé à la MRC répond en partie aux demandes formulées par le Conseil de la MRC et que celui-ci a donné son avis favorable (Résolution numéro 2020-09-144) le 16 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE. Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon donne son avis favorable à l'orientation préliminaire du dossier 415181 ce, en vertu des dispositions de l'article 62.6 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

**2020-10-05-10 Réseau de Protection Animale de la Baie-des-Chaleurs
Protocole d'entente**

ATTENDU les récentes démarches effectuées en lien avec l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement sur les chiens;

ATTENDU la résolution numéro 2020-07-06-13, adoptée le 6 juillet 2020 et désignant le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs et ses employés à titre de responsable pour l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de désigner monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de signataire du protocole d'entente liant le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs et la Municipalité de Saint-Siméon.

2020-10-05-11 Autres sujets

Aucun autre sujet traité.

2020-10-05-12 Période de questions

Les commentaires et questionnements soulevés concernent les mesures sanitaires en vigueur et à venir, les modalités entourant le processus de vente pour taxes impayées ainsi que les procédures pour les modifications au Règlement de zonage.

Une dizaine de personnes étaient présentes.

2020-10-05-13 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Annie Lévesque propose la levée de la séance, il est 20 h 35.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale